

Séance ordinaire du 13 juin 2011



2011-06
93

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 13 juin 2011 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy (absente)	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Rosaire Coulombe
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION :

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :

2011-06
94

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
 - 4.1 - Session régulière du 9 mai 2011
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance
 - 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 8 - Sécurité publique
 - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

- 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en mai 2011 et des engagements du mois suivant.
- 8.3 - Nomination de M. Maxime Boucher et M. Eric Poulin à titre de pompiers volontaires
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
 - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
 - 9.2 - Mesure des boues de la station d'épuration
 - 9.3 - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 9.4 - Programme TECQ 2010-2013
 - 9.5 - Corridor ferroviaire Tring Jonction / Lac Mégantic
 - 9.6 - TECQ 2, certificat d'autorisation du MDDEP
 - 9.7 - Déviation du fossé, 11e rue Est
 - 9.8 - Calendrier d'acquisition: loader
- 10 - Loisirs-tourisme
 - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
 - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
 - 11.02 - Règlement 2004-71-12 de la MRC Beauce Sartigan: refusé
 - 11.03 - Demande de la Clinique Familiale
- 12 - Finances-gestion des services
 - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
 - 12.02 - Comptes du mois de mai 2011 et engagements financiers du mois suivant.
 - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de mai 2011
 - 12.04 - Dons et commandite
 - 12.06 - Refinancement 350 & 351-2004: acceptation de l'offre
 - 12.07 - Refinancement 350 & 351-2004: autorisation d'emprunt
 - 12.08 - Vacances d'été
 - 12.09 - Correction de la rémunération des cadres
- 13 - Législation
 - 13.01 - Résultat de la PEPHV, règlement 428-2011
 - 13.02 - Adoption du règlement 427-2011
 - 13.03 - Avis de motion règlement # 429-2011
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut.

Adoptée unanimement,

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

04.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2011

4.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MAI 2011 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 9 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M Normand Pouliot et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 9 mai 2011, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

06 - CORRESPONDANCE

6 - CORRESPONDANCE :

06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session de juin 2011. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de mai 2011 est de 60.77 T.M./ 4 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2011 est de 667 tonnes métriques, soit une moyenne de 55.58 T.M. par mois.

08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

2011-06
96

08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE

8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue, à 19h, le 4 mai 2011

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 4 mai dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

2011-06
97

08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN MAI 2011 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.

8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN MAI 2011 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de mai 2011 pour un montant de 11 968.29 \$.
- engagements du mois de juin 2011 reliés au service d'incendie, au montant de 6 155\$.

Adoptée unanimement.

2011-06
98

08.03 - NOMINATION DE M. MAXIME BOUCHER ET M. ERIC POULIN À TITRE DE POMPIERS VOLONTAIRES

8.03 - NOMINATION DE M. MAXIME BOUCHER ET M ERIC POULIN À TITRE DE POMPIERS VOLONTAIRES :

Attendu que le chef pompier souhaite recruter, des gens du milieu, intéressés à présenter leur candidature pour devenir pompier volontaire;

Attendu l'intérêt manifesté, par M. Maxime Boucher résident des municipalités membres pour devenir apprenti pompier;

Attendu l'intérêt manifesté par M. Eric Poulin, résidents de St-Ephrem, travaillant chez les Équipement d'Érablières CDL

Attendu que M. Eric Poulin, à déjà reçu sa formation (pompier 1), qu'aucun frais de formation ou d'équipement ne sera engagé à son embauche et qu'il aura une bonne disponibilité les jours de semaine, période plus difficile pour avoir des pompiers pouvant répondre aux appels d'urgences;

Attendu les recommandations du comité de sécurité incendie d'accepter ces derniers au sein de l'équipe des pompiers volontaires;

En conséquence,

Il est proposé par M Madeleine Fortin et résolu unanimement que la Municipalité de La Guadeloupe accepte la nomination de M. Maxime Boucher comme apprenti pompier et de M. Eric Poulin comme pompier 1 à l'intérieur de l'équipe des pompiers volontaires de La Guadeloupe / Saint-Évariste /St-Hilaire, et ce, pour une période de probation de 6 mois.

Adoptée unanimement

09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS
9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

2011-06
99

09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

9.01 - PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des travaux publics et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 1er juin 2011

Adoptée unanimement.

**2011-06
100**

09.02 - MESURE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

9.02 -MESURE DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION:

Attendu que la municipalité de la Guadeloupe s'est déjà engagée, en janvier 2011, suite à une demande du MAMROT (Mme Marie Christine Courte), à prévoir à son plan triennal d'immobilisations (2011) le budget nécessaire à la mesure des boues de la station d'épuration des eaux usées;

Attendu que dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation au MDDEP, pour le prolongement de la 15e rue Ouest et l'ouverture de la 8e Avenue, le MDDEP demande que lui soit transmis l'engagement de la municipalité à procéder à la mesure des boues de la station d'épuration;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité de confirmer l'engagement de la municipalité La Guadeloupe, pour l'exercice 2011:

- de prévoir le budget nécessaire et de procéder, à l'automne 2011, à la mesure des boues de la station d'épuration des eaux usées.

Adoptée unanimement.

**2011-06
101**

09.03 - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

9.03 - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Attendu que le bureau du député provincial, M. Robert Dutil, informe la municipalité de la disponibilité de fonds pour l'exercice 2011;

Attendu les compressions importantes que doit réaliser la municipalité à son plan triennal d'immobilisations;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- de confirmer la réalisation de travaux d'améliorations du réseau routier municipal pour un montant de 40,000 \$, sur la 19e Avenue et la 10e rue Est.
- de demander une subvention dans le cadre du programme PAARRM

Adoptée unanimement.

**2011-06
102**

09.04 - PROGRAMME TECQ 2010-2013

9.04 - PROGRAMME TECQ 2010-2013 :

Attendu la confirmation à la municipalité La Guadeloupe d'un montant de subvention de 667,490 \$ dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

Attendu qu'afin de déposer sa demande la municipalité a procédé à la mise à jour de son plan d'intervention ainsi qu'à la révision de ses priorités;

Attendu que le plan d'intervention mis à jour ainsi que le bilan de programmation des travaux a été déposé devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le plan d'intervention révisé, préparé par Génivar, projet G126648, daté de février 2011 et en accepte l'ordre de priorités;
- d'adopter le bilan de la programmation déposé au MAMROT
- de réitérer la demande de la municipalité à l'effet que soit considéré prioritairement, par le MAMROT, comme dépenses admissibles, le projet de drainage pluvial de la 15e rue Ouest et de surdimensionnement des conduites de la 11e Avenue tel que plus amplement argumenté au chapitre 4.3 du plan d'intervention et du tableau des priorités du chapitre 5 de ce même document.

Adoptée unanimement.

**2011-06
103**

09.05 - CORRIDOR FERROVIAIRE TRING JONCTION / LAC MÉGANTIC

9.05 - CORRIDOR FERROVIAIRE TRING / LAC MÉGANTIC :

Attendu la démarche d'acquisition amorcée conjointement par les MRC Beauce Sartigan, Beauce Centre et du Granit concernant l'emprise ferroviaire désaffectée du Canadien Pacifique (Tring /Lac Mégantic)

Attendu la position de la MRC Beauce Sartigan formulée à sa résolution 2011-04-079, laquelle a été déposée devant ce conseil;

Attendu les coûts de location actuels de la municipalité La Guadeloupe afin de pouvoir accéder et utiliser l'infrastructure désaffectée;

Attendu les positions antérieures de ce conseil visant l'acquisition de l'emprise désaffectée;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité de confirmer à la MRC Beauce Sartigan l'engagement de la municipalité de La Guadeloupe d'assumer sa part des coûts du processus d'acquisition de l'emprise ferroviaire désaffectée du Canadien Pacifique. Plus précisément la municipalité accepte de couvrir sa part, au prorata des kilomètres de voies à acquérir:

- des coûts de cautionnement pour ouverture de dossier
- des coûts d'acquisition directs (à payer au CP)
- des coûts d'acquisition indirects (services professionnels, clarification des titres, etc)

Adoptée unanimement.

**2011-06
104**

09.06 - TECQ 2, CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDEP

9.06 - TECQ 2, CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MDDEP :

Attendu la résolution 2011-06-100 de cette municipalité adoptant les documents nécessaires au dépôt de la programmation de projet dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;

Attendu que les travaux de drainage et de conduite des eaux de surface, pour le secteur de la 15e rue Ouest via la 11e avenue, sont soumis à l'émission d'un certificat d'autorisation du MDDEP;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité que la municipalité:

- mandate la firme d'ingénieurs-conseils Génivar inc. à soumettre une demande au Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour le projet prioritaire 1 du bilan de programmation TECQ 2010-2013

- confirme son engagement à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation de la conformité des travaux avec l'autorisation accordée, signée par l'ingénieur-conseil.

Adoptée unanimement.

**2011-06
105**

09.07 - DÉVIATION DU FOSSÉ, 11E RUE EST

9.07 - DÉVIATION DU FOSSÉ, 11E RUE EST:

Attendu le projet de déviation des eaux pluviales, à la hauteur de la 11e rue Est, du fossé à proximité du cimetière vers le poste d'Hydro Québec, en suivant la limite de la zone blanche (périmètre urbain);

Attendu que le propriétaire du terrain, Produits de l'érable A.V. inc. , représenté par M. Alain Veilleux, ne répond pas aux invitations du conseil et ne souhaite pas discuter des conditions de passage sur son terrain;

Attendu que la municipalité peut procéder par expropriation ou par obligation de servitudes autorisées par le tribunal administratif du Québec;

Attendu que pour ce faire la municipalité doit démontrer qu'elle ne dispose d'aucune autre alternative à un prix raisonnable;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité de mandater la firme Génivar inc. afin d'évaluer la faisabilité technique et l'estimation préliminaire des coûts visant:

- la modification de l'entrée de la captation pluviale actuelle afin d'en améliorer l'efficacité;
- la modification du raccordement à l'égout pluvial principal (6 x 6 pieds) afin d'en améliorer le débit d'écoulement.

Adoptée unanimement.

09.08 - CALENDRIER D'ACQUISITION: LOADER

9.08 - CALENDRIER D'ACQUISITION: LOADER

Attendu la résolution 2011-05-082 de ce conseil autorisant la direction générale à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition d'une machinerie de déneigement;

La direction générale dépose un calendrier de travail:

- Préparation du devis technique: fait
- Transmission du devis technique aux deux(2) fournisseurs concernés, en mode projet: 15 juin 2011
- Publication de l'appel d'offres: 23 juin 2011
- Négociation du financement sur crédit bail: 23 juin au 11 juillet
- Ouverture des soumissions: 11 juillet 2011, 13hrs
- Adjudication par résolution: 11 juillet, 20hrs
- Livraison: 1 novembre 2011
- Paiement: 1 décembre 2011
- 1er déboursé: 1 janvier 2012

10 - LOISIRS-TOURISME

10 - LOISIRS - TOURISME :

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de mai 2011, un rapport prévisionnel du mois de juin et le calendrier des activités pour l' O.T.J. 2011, préparés par la directrice en loisirs.

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME

11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité d'urbanisme tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité d'urbanisme et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 28 février 2011

Adoptée unanimement.

**11.02 - RÈGLEMENT 2004-71-12 DE LA MRC BEAUCE SARTIGAN:
REFUSÉ**

**11.02 - RÈGLEMENT 2004-71-12 DE LA MRC BEAUCE SARTIGAN,
REFUSÉ :**

Dépôt de l'avis ministériel (MAMROT) refusant l'approbation du règlement 2004-71-12 de la MRC Beauce Sartigan. Le ministère n'accepte pas l'implantation de résidence bi-familiale dans les îlots déstructurés de type 1.

Le directeur général explique que la réglementation municipale acceptée n'autorise que les implantations de résidences unifamiliales isolées ou saisonnières. En ce sens, notre réglementation serait conforme. Comment se fait-il alors que le règlement de la MRC aie prévu l'implantation de résidences bi-familiales?

À suivre !

11.03 - DEMANDE DE LA CLINIQUE FAMILIALE

11.03 - DEMANDE DE LA CLINIQUE FAMILIALE

Dépôt de la demande de support financier de la clinique familiale La Guadeloupe. l'aide se chiffre à 12,000\$ / année. Les conseillers prennent cette demande en délibéré et reporte toute décision en septembre 2011.

12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

2011-06
106

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des finances ou de comités pléniers, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des finances et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du comité plénier du conseil concernant l'évaluation du rendement du directeur général
- Rapport du comité des finances concernant une procédure incorrecte de calcul de l'indexation du salaire des cadres à l'indice des prix à la consommation.

Adoptée unanimement

2011-06
107

12.02 - COMPTES DU MOIS DE MAI 2011 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.

12.02 - COMPTES DU MOIS DE MAI 2011 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois de mai 2011, au montant total de 208,061.46 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	50 747.56 \$
• Comptes à payer	113,005.01 \$
• Salaires nets versés	29,435.95 \$
• <u>Remises d'employeur</u>	<u>14,872.94 \$</u>
• Total	208,061.46 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de juin 2011 pour un montant total de 50,080.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE MAI 2011

12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE MAI 2011 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de mai 2011

2011-06
108

12.04 - DONS ET COMMANDITE

12.04 - DONS ET COMMANDITES

Attendu les demandes déposées devant ce conseil et discutées en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par M Paul Joly et résolu à l'unanimité d'accorder les dons et commandites suivant:

- Tournoi de golf Open GHE:..... réserver 2 forstum avec souper et 2 cart

Adoptée unanimement

2011-06
109

12.06 - REFINANCEMENT 350 & 351-2004: ACCEPTATION DE L'OFFRE

12.06 - REFINANCEMENT 350 & 351-2004: ACCEPTATION DE L'OFFRE :

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite procéder au refinancement des règlements d'emprunt 350-2004 et 351-2004, pour un montant total de 781,200\$

Attendu que, pour ce faire, la municipalité a négocié, de gré à gré, avec la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce, les conditions de ce renouvellement.

En conséquence :

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement :

QUE la Municipalité du village de La Guadeloupe accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour son emprunt du 20 juin 2011, au montant de 781,200 \$, par billet en vertu du (des) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 350-2004 et 351-2004, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

37 800 \$	3.49%	20 juin 2012
39 200 \$	3.49%	20 juin 2013
40 600 \$	3.49%	20 juin 2014
42 300 \$	3.49%	20 juin 2015
621 300 \$	3.49%	20 juin 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée unanimement.

2011-06
110

12.07 - REFINANCEMENT 350 & 351-2004: AUTORISATION D'EMPRUNT

12.07 - REFINANCEMENT 350 & 351-2004: AUTORISATION D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite emprunter par billet un montant total de 781,200 \$:

Règlement numéro	Pour un montant de \$
350-2004	697,100 \$
351-2004	84,100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

En conséquence:

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 781 200 \$ prévu au(x) règlement(s) d'emprunt numéro(s) 350-2004 et 351-2004 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le (la) maire (mairesse) et le (la) secrétaire-trésorier (secrétaire-trésorière) ou trésorier (trésorière);

QUE les billets soient datés du 20 juin 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	37 800 \$
2013.	39 200 \$
2014.	40 600 \$
2015.	42 300 \$
2016.	43 700 \$
2016.	577 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de La Guadeloupe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 juin 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le(s) règlement(s) numéro(s) 350-2004 et 351-2004, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée unanimement.

2011-06
111

12.08 - VACANCES D'ÉTÉ

12.08 - VACANCES D'ÉTÉ :

Attendu que la période de vacances d'été, correspondant aux semaines de vacances des employés de la construction, a été déplacée à la dernière semaine de juillet et la première semaine d'août;

Attendu que ce changement a un impact important quant aux délais de préparation de la séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par M Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période du lundi 25 juillet 2011 au vendredi 5 août 2011
- de ne pas tenir de séance régulière en août 2011

- en lieu et place de tenir une séance spéciale le lundi 15 août 2011, 20h.

Adoptée unanimement.

2011-06
112

12.09 - CORRECTION DE LA RÉMUNÉRATION DES CADRES

12.09 - RÉCUPÉRATION DES TROP VERSÉS :

Attendu qu'un rapport préparé par le conseiller au siège # 3, M. Normand Pouliot, met en évidence un écart entre la procédure d'indexation annuelle du salaire des cadres prévue à leurs contrats et le taux d'indexation effectivement appliquée;

Attendu qu'après vérification il s'avère que le taux appliqué a été celui prévu à la convention collective des employés;

Attendu que ce taux s'est avéré légèrement plus élevé que le taux réel de l'indice des prix à la consommation;

Attendu que:

- le traitement comptable des clauses salariales relève exclusivement de la responsabilité de la secrétaire trésorière adjointe;
- celle-ci a appliqué, de bonne foi, les taux autorisés à la convention collective sans intervention de la direction générale en ce sens;
- la vérification annuelle externe n'a identifié aucune lacune dans le traitement des clauses d'indexation salariale;

Attendu que l'application stricte du calcul prévu aux contrats des cadres:

- ne permet pas l'ajustement des salaires en début d'année et entraîne l'obligation d'un calcul de rétroactivité salariale;
- entraînera des coûts de vérification externe supérieur aux écarts constatés;

Attendu que la municipalité et le personnel cadre souhaitent régulariser la situation dans les meilleurs délais et conditions;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot et résolu à l'unanimité que le salaire des cadres soit ramené et gelé, à compter du 4 juillet 2011, au montant auquel il aurait dû être, en fonction de l'application stricte du calcul d'indexation contractuel, au 1er janvier 2010, et ce jusqu'à remboursement complet des trop versés pour l'année 2011 et les années antérieures;

Adoptée unanimement.

13 - LÉGISLATION

13 - LÉGISLATION :

13.01 - RÉSULTAT DE LA PEPHV, RÈGLEMENT 428-2011

13.01- RÉSULTAT DE LA PEPHV, RÈGLEMENT # 428-2011:

Dépôt, par le directeur général, du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 428-2011 décrétant des travaux de voirie, de drainage, de dragage et d'aménagements visant à contrôler plus efficacement les eaux de ruissellement et de les éloigner du périmètre urbain dans les secteurs de la 8e rue Ouest et de la 11e rue Est.

La procédure a été tenue le 30 mai 2011. Aucune personne ne s'étant présentée, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la municipalité La Guadeloupe.

2011-06
113

13.02 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 427-2011

13.02 - ADOPTION DU RÈGLEMENT 427-2011:

RÈGLEMENT # 427-2011

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 422-2011 RÈGLEMENT DE TAXATION 2011

ATTENDU que le conseil de cette municipalité a convenu de réviser, à la baisse, le taux de taxation de certaines catégories de contribuables touchées par la taxation à taux variés;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné par M. Paul Joly, conseiller au siège no 4, lors de la session régulière du 14 mars 2011 avec dispense de lecture;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PAUL JOLY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que le règlement portant le numéro 427-2011 soit, et est adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 :

Le présent règlement portera le titre de: «RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 422-2011, RÈGLEMENT DE TAXATION 2011 »

ARTICLE 2 :

L'article 3.2 est remplacé par le texte suivant :

Article 3.2 Taxe foncière - taux multiples

En vertu des articles 244.29 à 244.67 de la Loi sur la fiscalité municipale, la municipalité décrète les taux particuliers de taxes foncières pour les catégories d'immeubles suivants :

- Immeubles résidentiels : taux de base
- Immeubles non résidentiels : 1.80\$ / 100\$ d'évaluation
- Immeubles industriels : 2.40\$ / 100\$ d'évaluation
- Immeubles de 6 logements + : taux de base
- Immeubles agricoles : taux de base
- Terrains vagues desservis : 3.26\$ / 100\$ d'évaluation

Aux fins d'application du règlement de revitalisation 418-2010 ainsi qu'a toutes les résolutions municipales, antérieures au 2010-12-13, accordant des crédits de taxes à certaines catégories d'immeubles, entreprises commerciales ou industrielles, on entendra par «taxes foncières» le taux de base décrété à l'article 3.1 du règlement 422-2011

Ex: Crédit de 100% des taxes foncières pour la première année = 100% x taux de bases x valeur imposable

ARTICLE 3 :

L'article 2 s'applique rétroactivement au 1^{er} janvier 2011

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION : 14 mars 2011

ADOPTÉ : 13 juin 2011

AVIS DE PROMULGATION : 20 juin 2011

13.03 - AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 429-2011

13.03 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # 429- 2011:

Avis de motion est donné par le conseiller au siège n 6, Mme Madeleine Fortin, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 429-2011, règlement modifiant le règlement # 348-2004 concernant les piscines résidentielles.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

14 - DIVERS

14- DIVERS :

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question

**2011-06
114**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.